



Mairie de

12120 CASSAGNES-BéGONHès

☎ : 05.65.46.70.09 - 📠 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU 17 février 2016 – 20 h 30

- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AU TITRE VOIRIE 2016 ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIAUR CEOR LAGAST ET CETTE DERNIERE ET DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LES OFFRES
 - CONVENTION AIDE DEPARTEMENTALE POUR TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE – COMPLEMENT DELIBERATION DU 30.06.2015
 - DETR 2016 (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
 - PAC « Participation assainissement collectif »
 - ACQUISITION PARCELLES AB 452 – 282 – 115 et 116
 - VOTE CREDITS ANTICIPES supplémentaires – additif a la délibération du 15.12.2015
 - Désignation d'un membre au SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT DU VIAUR et au SIVU du transport à la demande en remplacement de Mr ALZIAR
 - POSE PHOTOVOLTAIQUES SUR DES PARCELLES SITUEES A MALET – Présentation de l'accord de la collaboration avec la Société ECO GREEN DEVELOPPEMENT
 - création emploi permanent de rédacteur principal 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2016 et tableau des emplois
 - INDEMNITE DU MAIRE – information sur la démarche de Mr le Maire à ce titre (complément à la délibération du 30.09.2015)
 - Information du Conseil sur les décisions prises par le Maire (DM n° 15 traitant des tarifs communaux du 23.12.2015)
 - Questions diverses
-



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 17 FEVRIER 2016

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Monsieur BOUSQUET, Monsieur ALZIAR, Madame BLANCHARD

Absents :

Représentés : Monsieur GAULTIER DE KERMOAL par Monsieur BOUNHOL, Madame ALBINET par Madame DANÈS, Monsieur ISNARD par Monsieur COSTES, Madame COMBELLES par Monsieur FRAYSSE

Secrétaire : Madame DANÈS Sabrina

Date de la convocation : 11/02/2016

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : CONVENTION GRPT COMMANDE VOIRIE 2016

- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AU TITRE VOIRIE 2016 ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIAUR CEOR LAGAST ET CETTE DERNIERE et DESIGNATION DU REPRESENTANT COMMUNAL DANS LA COMMISSION CHARGEE D'EXAMINER LES OFFRES

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer avec les Communes d'Auriac-Lagast, Cassagnes-Bégonhès, Calmont, Comps la Grand'Ville, Sainte Juliette sur Viaur et Salmiech, un groupement de commande en vue de la réalisation de travaux de voirie en 2016. Le Marché passé en commun, à bons de commande, constitué de deux lot, (lot 1 – travaux préparatoires – lot 2 voirie), pourrait être utilisé soit par la Communauté de communes, soit par les Communes, chacune en fonction de ses besoins propres, sur la voirie dont elle est compétente. Chaque Commune membre du groupement devra délibérer pour adopter cette convention et désigner son représentant à la Commission chargée de l'examen des offres.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la convention et désigne toujours à l'unanimité de ses membres présents et représentés Mr Julien FRAYSSE en qualité de représentant de la commune dans la commission chargée de l'examen des offres.

OBJET : CONVENTION DEPARTEMENTALE POUR TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE

COMPLEMENT DELIBERATION DU 30.06.2015

Le 30 Juin 2015, le Conseil Municipal avait délibéré afin de demander une aide pour les travaux 2015 à l'école publique,

La demande d'aide départementale reposait sur un montant HT de 11 710 € et l'aide demandée était de 1171 €

Aujourd'hui le conseil Départemental soumet à la signature du Maire une convention traitant de cette demande, retenant comme dépense subventionnable 10 184 € sur laquelle repose l'aide d'un montant de 1068 €

Accord unanime est donné au Maire pour signer cette convention

OBJET : D.E.T.R (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Développement des programmes ayant fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR :

- **PROGRAMME TERRAIN DE SPORT « Malet » réfection totale toiture abri de matériel – opération 117**

- ESTIMATION des travaux	4 203.00 €
- Imprévus	210.00 €
MONTANT HT	4 413.00 €
MONTANT TTC	5 295.60 € arrondie à 5 296 €

FINCANCEMENT PREVISIONNEL

- DETR 40 %	1 765.20 €
- Fonds de Concours	1 323.90 €
- Financement communal	1 323.90 €
+ TVA	883.00 €

- **OPERATION 612 CŒUR DE VILLAGE (Pour mémoire délibération du 15.12.2015)**

Tranche ferme honoraires	10 770 00 €
Tranche conditionnelle 1 – études honoraires	9 765.00 €
Travaux	186 000.00 €
Imprévus	9 535.00 €
MONTANT HT	216 070.00 €

MONTANT TTC 259 284.00 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

- Département (estimatif sur 2 parts de financement sur

2 parts de financement de travaux plafond de dépense
subventionnable de « 65 000 € x2 x 30 %) si ce système

est reconduit en 2016 39 000.00 €

Département part sur honoraires 7 500.00 €

DETR25 % 54 017.50 €

TOTAL AIDES 100 517.50 €

Reste à financer sur HT 115 552.50 €

SUR TTC 158 766.50 €

• **OPERATION 413 RD EN TRAVERSE (Pour mémoire délibération du 15.12.2015)**

Tranche ferme Honoraires 15 950.00 €

Tranche conditionnelle 1 (études) 22 250.00 €

Travaux445 000.00 €

Imprévus 20 000.00 €

MONTANT HT PHASE 1 503 200.00 €

« **TTC 603 840.00 €**

FINANCEMENT PREVISIONNEL

- Conseil Départemental estimatif 90 0000.00 €

- FDS DE CONCOURS OBTENU CTE CNES 14 901.18 €

- DETR 2016 estimée à 30 % 150 960.00 €

FINANCEMENT ATTENDU sur HT..... 255 861.18 €

Reste à financer sur HT 247 338.82 €

**OPERATION 408 SECURISATION PLACES DU BOURNHOU – LE PLACET – ANCIENNE MAIRIE A SAVOIR A
PRESENT PLACE DU CEOR (Pour mémoire délibération du 6.03.2015)**

En matière de financement cette opération a été présentée en deux lots pour la DETR pour la phase 1, à
savoir :

LOT 1 SUR DETR 2015 (Pour mémoire)

- Tranche conditionnelle 1 honoraires 36 740.04 €

- Tranche conditionnelle 2 « 47 863.90 €

- Travaux préparatoires 13 500.00 €

- Terrassements 279 245.00 €

- Imprévus 40 000.00 €

TOTAL LOT 1 – Phase 1 **417 348.94 €**

FINANCEMENT LOT 1 sur 2015

DETR (32.52 %)	135 721.88 €
Fonds Barnier (40 %)	166 939.58 €
Conseil Départementale (7.48 %)	31 217.70 €
Autofinancement 20 %	83 469.79 €

TRANCHE CONDITIONNELLE LOT 2 PHASE 1 DES 2016

Travaux – Structures, bordures et revêtements	107 843.00 €
Maçonnerie, soutènement	258 400.00 €
Espaces verts	12 000.00 €
Divers	6 000.00 €
TOTAL LOT 2 PHASE 1 EN HT	384 243.00 €

FINANCEMENT DEMANDE

DETR (32.52 %)	124 955.82 €
Fonds Barnier (40 %)	153 697.20 €
Conseil Départemental (7.48%).....	28 741.38 €
Autofinancement (20 %)	76 848.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accord unanime du Conseil

OBJET : PARTICIPATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ZA

La Zone Artisanale actuelle a bénéficié d'un assainissement collectif pris en charge par la Communauté de Communes Viaur-Céor-lagast - La Collectivité doit réclamer la participation à l'assainissement collectif au branchement des structures.

Cette participation instituée par délibérations du 28.11.2011 - 2.05.2012 - 19.06.2012 et 11.03.2013) est de 1500 € incluant les frais de raccordement pose et fourniture boîte siphonide

Ainsi après s'être rapproché de la communauté de Communes Viaur Céor Lagast, a été retenu au titre de la boîte siphonide , 140 € à déduire de la PAC concernant les structures nouvellement raccordées.

OBJET : ACQUISITION PARCELLES AB 452 - 282 - 115 et 116

Suite à la délibération du 15.12.2015 traitant de l'acquisition des parcelles AB 282 et 452,

Après s'être rapproché du notaire, Monsieur le Maire suggère d'acheter à Madame ALBINET Née ARGENTIER et à son fils Mr ALBINET Jean-Michel, en sus des parcelles sus visées :

Les parcelles

AB 115 d'une contenance cadastrale de 281 m2

AB 116 d'une contenance cadastrale de 6 m2 situées le long de la RD 902 dans le village qui permettra ainsi d'améliorer l'aménagement de la RD 902

Et pour mémoire :

AB 452 d'une contenance cadastrale de 518 m², prévue comme aire de stationnement dans l'aménagement du cœur de village

Et AB 282 d'une contenance cadastrale de 71 m² à proximité de l'église, qui serait également aménagée comme aire de stationnement.

Accord du Conseil pour une offre de 12 000 € pour ces quatre parcelles.

OBJET : VOTE CREDITS ANTICIPES SUPPLEMENTAIRES - ADDITIF DELIBERATION DU 15.12.2015

Par délibération du 15.12.2015, le Conseil Municipal dans l'attente de l'adoption du BP 2016 s'était engagé sur des crédits anticipés tel que prévu à l'article L 1612.1 du CGCT.

Or il est nécessaire de prévoir un complément à l'article 202 – documents d'urbanisme de 450 € afin de pouvoir payer la facture concernant les honoraires du Commissaire enquêteur, les restes à réaliser étant insuffisants. –

D'autre-part, il avait été prévu une somme de 17452 € sur l'opération 116 concernant le renouvellement des luminaires vétustes et énergivores, dépense bénéficiant d'une aide du SIEDA à concurrence de 10 452 € soit 59.88 % - C'est le SIEDA qui va être Maître d'ouvrage - Il faut revoir la délibération du 15.12.2015 à ce titre

ENSUITE CREATION DE L'OPERATION 117 – porter toiture abri de matériel de Malet « terrain de rugby »

Ces opérations se traduiront ainsi qu'il suit au BP 2016

DEPENSES INVESTISSEMENT engagées	RECETTES INVESTISSEMENT ATTENDUES
article 202 450.00 €	opération 116 - article 13258 041.... 10 452.00 €
article 21534 ..opération 116 17 452.00 €, dont article 21534 -041 (OO) 10 452.00 € article 21534 réel 7 000.00 €	Opération 117 - article 1321 DETR... 1 765.20 €
article 21318 opération 117 5 296.00 €	Opération 13241 FDS CONCOURS.... 1 323.90 €

Accord du conseil vis à vis de ces engagements financiers au BP 2016

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU SMBVV et SIVU TRANSPORT A LA DEMANDE

En remplacement de Mr ALZIAR Gabriel membre titulaire au Syndicat mixte du bassin versant du Viaur et titulaire au SIVU transport à la demande, les conseillers suivants ont été désignés :

- Monsieur FRAYSSIGNES Patrick, membre suppléant au Syndicat mixte bassin versant du Viaur est devenu membre titulaire
- Monsieur SOULIE Jimmy, a été désigné membre suppléant au Syndicat mixte bassin versant du Viaur

En ce qui concerne le SIVU transport à la demande

- Monsieur COSTES Michel, a été désigné membre titulaire.

OBJET : POSE PHOTOVOLTAIQUES SUR PARCELLES SITUEES A MALET - ACCORD DE COLLABORATION

La délibération du 15.12.2015 faisait état de la démarche de la collectivité pour installer sur des terrains sis à Malet, mis à disposition par la commune, des panneaux photovoltaïques, dont le produit lié à la production d'énergie serait encaissé par l'investisseur en contrepartie de l'aménagement d'une structure au profit du quillodrôme et d'ombrières sur le parking longeant la départementale 522 (voir à ce titre délibération du 15.12.2015)

En ce qui concerne l'entreprise SOFISEP, son rôle consistait en fait à chercher un producteur pour réaliser le projet – Il s'agit donc de la Société Eco Green Développement dont le siège social est 2376 Route du Château, la Barben 13330 – C'est donc avec cette société que la collectivité représentée par son Maire a signé l'accord de collaboration soumis à ce jour au conseil (document joint à la préparation – Joint également l'annexe 2 concernant l'attestation de dépôt des frais de dossier à l'entreprise SOFISEP, à concurrence de 4800 € TTC qui s'engage au remboursement de cette somme à défaut d'aboutissement du dossier.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal valide l'accord présenté, dans l'attente de la suite. Un conseiller municipal émet le souhait que soient reformulés les articles 8 et 9 pour gagner en clarté et compréhension.

OBJET : CREATION EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE au 1er mai 2016

Création d'un poste à temps complet de rédacteur principal 2ème classe au 1er mai 2016 destiné à remplacer à terme la Secrétaire de Mairie faisant valoir ses droits à la retraite - Modification en conséquence du tableau des emplois
Accord unanime du Conseil

OBJET : INDEMNITE DU MAIRE (complément délibération du 30.09.2015)

La délibération du 5.06.2014 modulait l'indemnité de fonction du Maire au taux de 26.40 % de l'indice brut 1015, et ce suite à une revalorisation de l'indemnité de fonction de Vice-Président de la Communauté de Communes qui cumulée avec celle de la commune plaçait les deux collectivités en situation d'assujettissement aux cotisations sociales ce qui alourdissait les finances communales et communautaires (estimation de 4900 € pour la commune et 2250 € (sommes arrondies) pour la Communauté de Communes

Le fait de ramener de 31 % à 26.40 % l'indemnité du Maire permettait de s'exonérer des cotisations sociales.

Or la délibération du 30.09.2015 soulignait la caducité de celle du 5.06.2014 en application de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015 qui prévoit la fixation automatique au niveau maximum des indemnités de fonction des maires dans toutes les communes, sans modulation possible de l'indemnité dans les communes de moins de 1000 habitants

Après s'être rapproché du service juridique, via la communauté de Communes, Monsieur le Maire afin d'exonérer la collectivité des charges patronales a demandé à l'instar des autres Maires des communes membres de la Communauté en situation identique, que son indemnité soit ramenée à 27.92 % de l'indice brut 1015 pour l'indemnité de fonction du Maire ce qui permet de soustraire la commune au paiement des charges patronales du régime général et ce dès le 1er janvier 2016

Communication de cette démarche est faite au Conseil Municipal qui en prend note

OBJET : COMMUNICATION DECISION DU MAIRE N° 15 TRAITANT TARIFS CX 2016

Communication de la décision 2015-015 du 23.12.2015 concernant la fixation des tarifs communaux pour 2016 est portée à la connaissance du Conseil qui en prend bonne note (prendre connaissance des tarifs sur site de la commune (cassagnes-begonhes.fr)

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

